

 Commune de LUZECH	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH	Délibération N° 2024_9_13
--	---	--

Convocation du 7 décembre 2024

Le vingt-deux décembre 2024 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gérard ALAZARD, Mme Delphine AZNAR, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Lydie LAFON, M. Pierre BALTENWECK

ÉTAIENT ABSENTS :

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Lydie LAFON a donné procuration à Mme Christine CALVO
M. Pierre BALTENWECK a donné procuration à M. Pascal PRADAYROL

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme Delphine AZNAR

LA SÉANCE SE POURSUIT

Délibération n° 2024_9_13 : Nomination d'un conseiller délégué

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il souhaite procéder à la nomination d'un conseiller municipal délégué. Cette nomination intervient dans le but d'alléger les délégations allouées au 2ème adjoint.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de son choix de nommer Monsieur Patrice CASTANIER conseiller municipal délégué et précise que celui-ci pourrait percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal dans la limite du maximum des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints.

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à des délégations de fonction du maire à un conseiller municipal.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré décide :

- **D'acter** la nomination de Monsieur Patrice CASTANIER en tant que conseiller municipal délégué pour remplir les fonctions relatives aux domaines de compétences concernant :
 - Gestion du marché de plein vent hebdomadaire
 - Relations avec la Gendarmerie
 - Gestion et organisation des fêtes et cérémonies conjointement avec la 1^{ère} Adjointe,
 - Gestion des licences restaurant et débits de boisson,
 - Gestion de la voirie conjointement avec le 4^{ème} Adjoint,
 - Gestion de l'occupation du domaine public concernant la voirie,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
15	Présents : 13 Procurations : 2	Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 16/12/2024	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 17/12/2024	Le Maire, Monsieur Bernard PIASER